



Au Petit Saturnin

Bien vivre sa permanence

Les bonnes pratiques à la crèche parentale Au Petit Saturnin

1



J'ouvre la porte uniquement aux personnes que je connais.
Si je ne connais pas le visiteur, je demande à la professionnelle présente.

2



Je ne fais pas seulement acte de présence :
je reste attentif aux enfants et je participe activement aux activités (chansons, lectures, dessins, jeux...).

3



Je n'utilise mon téléphone qu'en cas d'urgence.

4



Si je ne sais pas quoi faire ou comment m'y prendre,
je demande conseil à la professionnelle présente.

RAPPEL

- Chaque famille effectue une permanence de **2 heures par semaine**, sur un créneau fixe défini à l'inscription selon les souhaits de la famille et les créneaux disponibles.
- La participation des parents est **indispensable**. Une permanence ne peut pas être supprimée.
- En cas d'absence, la famille doit trouver un **parent remplaçant**.
- Une permanence non effectuée peut, compte tenu de ses conséquences sur l'accueil et la sécurité des enfants, entraîner l'**exclusion définitive** de la famille.
- Pendant sa permanence, chaque parent **participe activement** aux activités et à la surveillance des enfants.
- Le parent **accompagne l'ensemble du groupe** confié, et pas seulement son propre enfant, sous la direction de la professionnelle présente.

Ensemble, faisons de la crèche un lieu d'accueil et d'épanouissement pour tous !